



À SAMOËNS, le 28 mai 2026

**CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL POUR L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS
ET SUPPLÉANTS APPELÉS À ÉLIRE LES
SÉNATEURS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

Madame, Monsieur, en application du Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et de l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire dans le cadre des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026, je vous prie de bien vouloir prendre part à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENDREDI 5 JUIN 2026 à 17 H

**Salle du Conseil, Mairie de Samoëns
(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le public est autorisé à assister à la séance du 5 juin 2026.

ORDRE DU JOUR

- N°1 - Désignation du Secrétaire de séance ;
- N°2 - Election des 5 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants pour former le collège électoral chargé d'élire les Sénateurs dans le Département de la Haute-Savoie.

Conformément à l'article R. 131 du Code Electoral, je vous prie de trouver ci-joint copie de l'arrêté susmentionné.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes cordiales salutations.

**Le Maire,
François SIMOND**

